

■ **First zingage électrolytique SA**, à 1023 Crissier, route de Bussigny 36, CH-550-1054353-8. Nouvelle société anonyme. Statuts: 25 avril 2008. But: l'exploitation d'une entreprise de traitement de surfaces par zingage électrolytique ainsi que toutes opérations en rapport direct ou indirect avec cette activité (pour but complet cf. statuts). Capital-actions entièrement libéré: CHF 100'000, divisé en 1'000 actions nominatives de CHF 100. Organe de publication: Feuille officielle suisse du commerce. Administration: Trolliet Charles, de Seigneux, à Lausanne, président, Veuve Anne-Catherine, de Cernier, à Ambilly (France), secrétaire, et Schoch François, de Wattwil, à Commugny, tous trois avec signature collective à deux. Procuration collective à deux est conférée à Kah Rachel, de France, à Lausanne. Organe de révision: Fiducosult Golay SA (CH-550-0171293-4), à Lausanne.
Registre journalier no 5250 du 30.04.2008
(04465138 / CH-550.1.054.353-8)